

États financiers intermédiaires

Pour la période terminée le 30 juin 2025

FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut ("CLUP")

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)
Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025 \$	2024 \$
Actifs			
Trésorerie détenue en garantie		5 541	6 937
Trésorerie - autre		62	70
Actifs dérivés	2	718	894
Total actifs		6 321	7 901
Passifs			
Charges à payer		11	13
Passifs dérivés	2	51	64
Total passifs		62	77
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	6 259	7 824
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	19,26	24,08

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Revenus	2	
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente des placements et dérivés		(1 003)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(41)
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés		(145)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(290)
Total revenus		(1 479)
Charges	7	
Frais de gestion		48
Honoraires du comité d'examen indépendant		2
Honoraires d'audit		5
Autres charges d'exploitation		33
Charges assumées par le gestionnaire		(20)
Coûts de transactions		18
Total charges		86
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 565)
Nombre d'actions moyen	2	325 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(4,82)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		7 824
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(1 565)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(1 565)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		6 259
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		325 000
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)
Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 565)
Ajustements au titre des éléments suivants:		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente des placements et dérivés		1 003
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur devises		41
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés		145
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		290
Charges à payer		(2)
Coûts de transactions		18
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(70)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(41)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(290)
Gains nets (pertes nettes) à la vente des placements et dérivés		(1 003)
Augmentation (diminution) nette de la période		(70)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		7 007
Trésorerie à la fin de la période		5 603
Le total de la trésorerie est composé de:		
Trésorerie détenue en garantie		5 541
Trésorerie - autre		62
Trésorerie à la fin de la période		5 603

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 juin 2025

(en dollars canadiens)

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (10,7 %)		
Contrat à terme – Position longue (11,5 %)		
Contrat à terme sur le pétrole brut	13 491 962	718 292
Date de paiement le 1 ^{er} octobre 2027		
Contrat à terme – Position courte (-0,8 %)		
Contrat à terme sur le pétrole brut	(963 711)	(51 306)
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (10.7%)		<u>666 986</u>
Trésorerie détenue en garantie (88,5 %)		<u>5 541 168</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,8 %)		<u>50 444</u>
Actif net (100 %)		<u>6 258 598</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) le rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le pétrole brut, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole TSX	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut	CLUP	\$ CA	5 Novembre 2024

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$	%
Dollar américain	6 269 990	100,2	7 837 110	100,2

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fonds auraient engendré une variation de 313 500 \$ (391 856 \$ au 31 décembre 2024).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous.

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%
31 décembre 2024	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le pétrole brut	1 251 720	20,0	1 564 880	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	200 % Rendement de l'indice de référence sur un an		Volatilité de l'indice de référence			
	%	%	%	%	%	%
			0,0	25,0	50,0	75,0
	(40,0)	(80,0)	(64,0)	(66,2)	(72,0)	(79,5)
	(20,0)	(40,0)	(36,0)	(39,9)	(50,2)	(63,5)
	0,0	0,0	0,0	(6,1)	(22,1)	(43,0)
	20,0	40,0	44,0	35,3	12,1	(18,0)
	40,0	80,0	96,0	84,1	65,6	11,7

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024 se sont établies comme suit :

	Indice	ETF
30 juin 2025	34.8%	70.2%
	Indice	ETF
31 décembre 2024	19.8%	38.3%

Risque de Crédit (Note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin et au 31 décembre 2024, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie chaque date de clôture sont présentées tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2025	BNC	12 528 251 \$	718 292 \$	AA	A-	A3	A-

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2024	BNC	15 674 221 \$	893 353 \$	AA	A+	Aa2	A+

(1) BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	718 292	-	718 292
Passifs dérivés	-	(51 306)	-	(51 306)
Total des instruments dérivés	-	666 986	-	666 986

Au cours de la période terminée le 30 juin 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	893 353	-	893 353
Passifs dérivés	-	(63 811)	-	(63 811)
Total des instruments dérivés	-	829 542	-	829 542

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Compensation d'instruments financiers (note 5)

Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers		Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
au 30 juin 2025	Actifs (passifs) bruts					
Actifs dérivés	718 292	-	718 292	(51 306)	-	666 986
Passifs dérivés	(51 306)	-	(51 306)	51 306	-	-
Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers		Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
au 31 décembre 2024	Actifs (passifs) bruts					
Actifs dérivés	893 353	-	893 353	(63 811)	-	829 542
Passifs dérivés	(63 811)	-	(63 811)	63 811	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 11 392 \$ (au 31 décembre 2024, 12 710 \$) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation.

Pertes fiscales reportées (note 9)

La société n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut ("CLDN")

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)
Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025 \$	2024 \$
Actifs			
Trésorerie détenue en garantie		4 661	6 937
Trésorerie - autre		52	71
Actifs dérivés	2	644	64
Total actifs		5 357	7 072
Passifs			
Charges à payer		9	12
Passifs dérivés	2	46	892
Total passifs		55	904
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	5 302	6 168
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	16,31	18.98

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Revenus	2	
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		(1 894)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(47)
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés		1 442
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(290)
Total revenus		(789)
Charges	7	
Frais de gestion		43
Honoraires du comité d'examen indépendant		2
Honoraires d'audit		5
Autres charges d'exploitation		32
Charges assumées par le gestionnaire		(21)
Coûts de transactions		16
Total charges		77
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(866)
Nombre d'actions moyen	2	325 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(2,66)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		6 168
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(866)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(866)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		5 302
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		325 000
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)
Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(866)
Ajustements au titre des éléments suivants:		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		1 894
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur devises		47
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente de placements des dérivés		(1 442)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		290
Charges à payer		(3)
Coûts de transactions		16
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(64)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(47)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(290)
Gains nets (pertes nettes) à la vente des placements et dérivés		(1 894)
Augmentation (diminution) nette de la période		(64)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		7 008
Trésorerie à la fin de la période		4 713
Le total de la trésorerie est composé de:		
Trésorerie détenue en garantie		4 661
Trésorerie – autre		52
Trésorerie à la fin de la période		4 713

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 juin 2025

(en dollars canadiens)

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (11,3 %)		
Contrat à terme - Position courte (12,2 %)		
Contrat à terme gré à gré sur pétrole brut	(11 427 618)	643 502
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme - Position longue (-0,9 %)		
Contrat à terme gré à gré sur pétrole brut	816 258	(45 964)
Date de paiement le 15 octobre 2027		
 Total des placements (11,3 %)		<u>597 538</u>
 Trésorerie détenue en garantie (87,9 %)		<u>4 661 061</u>
 Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,8 %)		<u>43 412</u>
 Actif net (100 %)		<u>5 302 011</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) l'inverse du rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le pétrole brut, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède. Le FNB n'investit pas dans le marché au comptant de marchandises physiques.

Information générale

Nom du FNB	Symbole TSX	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut	CLDN	\$ CA	5 novembre 2024

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	%	\$	%
Dollar américain	5 311 107	100,2	6 179 620	100,2

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fonds auraient engendré une variation de 265 555 \$ (308 981 \$ au 31 décembre 2024).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous.

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%
31 décembre 2024	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le pétrole brut	(1 060 402)	(20,0)	(1 233 612)	(20,0)

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	200 % Rendement de l'indice de référence sur un an		Volatilité de l'indice de référence			
	%	%	%	%	%	%
			0,0	25,0	50,0	75,0
	(40,0)	80,0	177,8	130,3	31,2	(48,6)
	(20,0)	40,0	56,3	29,5	(26,2)	(71,1)
	0,0	0,0	0,0	(17,1)	(52,8)	(81,5)
	20,0	(40,0)	(30,6)	(42,4)	(67,2)	(87,2)
	40,0	(80,0)	(49,0)	(57,7)	(75,9)	(90,6)

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024 se sont établies comme suit :

	Index	ETF
30 juin 2025	34.8%	69.8%
	Index	ETF
31 décembre 2024	19.8%	39.4%

Risque de crédit (Note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin et au 31 décembre 2024, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie chaque date de clôture sont présentées tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2025	BNC	(10 611 360) \$	643 502 \$	AA	A-	A3	A-

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2024	BNC	(12 359 237) \$	63 689 \$	AA	A-	A3	A-

(1) BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	643 502	-	643 502
Passifs dérivés	-	(45 964)	-	(45 964)
Total des instruments dérivés	-	597 538	-	597 538

Au cours de la période terminée le 30 juin 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	63 689	-	63 689
Passifs dérivés	-	(891 639)	-	(891 639)
Total des instruments dérivés	-	(827 950)	-	(827 950)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Compensation d'instruments financiers (note 5)

Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)			Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers						
au		Actifs (passifs) bruts			Trésorerie donnée en	
30 juin 2025	Actifs (passifs) bruts	compensés	Montants nets	Instruments financiers	garantie	
Actifs dérivés	643 502	-	643 502	(643 502)	-	-
Passifs dérivés	(45 964)	-	(45 964)	643 502	-	597 538
Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)			Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers						
au		Actifs (passifs) bruts			Trésorerie donnée en	
31 décembre 2024	Actifs (passifs) bruts	compensés	Montants nets	Instruments financiers	garantie	
Actifs dérivés	63 689	-	63 689	(63 689)	-	-
Passifs dérivés	(891 639)	-	(891 639)	63 689	827 959	

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 9 096 \$ (au 31 décembre 2024, 11 560 \$) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation.

Pertes fiscales reportées (note 9)

La société n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel ("NGUP")

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)
Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025	2024
		\$	\$
Actifs			
Trésorerie détenue en garantie		6 475	6 937
Trésorerie - autre		72	70
Actifs dérivés	2	46	1 808
Total actifs		6 593	8 815
Passifs			
Charges à payer		12	12
Passifs dérivés	2	641	129
Total passifs		653	141
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	5 940	8 674
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	18,28	26,69

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Revenus	2	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		1
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(1)
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés		(2,250)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(365)
Total revenus		(2,615)
Charges	7	
Frais de gestion		67
Honoraires du comité d'examen indépendant		3
Honoraires d'audit		5
Autres charges d'exploitation		35
Charges assumées par le gestionnaire		(15)
Coûts de transactions	7	24
Total charges		119
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(2,734)
Nombre d'actions moyen	2	325,000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(8.41)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audités)
Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2025
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		\$ 8 674
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations		(2 734)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(2 734)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		5 940
Transactions sur parts rachetables		
Parts rachetables en circulation au début de la période		325 000
Parts rachetables en circulation à la fin de la période		325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations
Ajustements au titre des éléments suivants:
 (Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur devises
 Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises
Coûts de transactions

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation

Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises
Gains (pertes) sur la vente des placements et des instruments dérivés
Augmentation (diminution) nette de la période
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période

Trésorerie à la fin de la période

Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Intérêts reçus

Le total de la trésorerie est composé de:

Trésorerie détenue en garantie
Trésorerie - Autre

Trésorerie à la fin de la période

Note	2025
	\$
2	(2 734)
	1
	2 250
	365
	24
	(94)
	(1)
	(365)
	(94)
	7 007
	6 547
	1
	6,475
	72
	6,547

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 juin 2025

(en dollars canadiens)

	Coût moyen	Juste valeur
	\$	\$
Contrats à terme gré à gré (-10,0 %)		
Contrat à terme - Position longue (-10,8 %)		
Contrat à terme gré à gré sur gaz naturel	12 805 237	(641 075)
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme - Position courte (0,8 %)		
Contrat à terme gré à gré sur gaz naturel	(914 660)	45 791
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (-10,0 %)		(595 284)
Actif en collatéral (109,0 %)		6 475 167
Trésorerie et autres éléments d'actif net (1,0 %)		59 721
Actif net (100 %)		5 939 604

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel ("NGUP") (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) le rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le gaz naturel, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole (TSX)	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel	NGUP	\$ CA	5 novembre 2024

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Dollar américain	\$ 5 951 846	% 100,2	\$ 8 686 488	% 100,1

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fonds auraient engendré une variation de 297 592 \$ (434 324 \$ au 31 décembre 2024).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous.

Périodes closes le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%
31 décembre 2024	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
Solactive Natural Gas Rolling Futures Index	\$ 1 187 921	% 20,0	\$ 1 734 857	% 20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	200 % Rendement de l'indice de référence sur un an		Volatilité de l'indice de référence			
	%	%	%	%	%	%
			0,0	25,0	50,0	75,0
(40,0)		(80,0)	(64,0)	(66,2)	(72,0)	(79,5)
(20,0)		(40,0)	(36,0)	(39,9)	(50,2)	(63,5)
0,0		0,0	0,0	(6,1)	(22,1)	(43,0)
20,0		40,0	44,0	35,3	12,1	(18,0)
40,0		80,0	96,0	84,1	65,6	11,7

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024 se sont établies comme suit :

	Indice	ETF
30 juin, 2025	62.3%	125.0%
31 décembre, 2024	79.9%	154.8%

Risque de Crédit (Note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin et au 31 décembre 2024, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie chaque date de clôture sont présentées tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2025	BNC	11 890 577 \$	45 791 \$	AA	A-	A3	A-
31 décembre 2024	BNC	17 372 934 \$	1 808 044 \$	AA	A+	Aa2	A+

(1) BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	45 791	-	45 791
Passifs dérivés	-	(641 075)	-	(641 075)
Total des intruments dérivés	-	(595 284)	-	(595 284)

Au cours de la période terminée le 30 juin 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	1 808 044	-	1 808 044
Passifs dérivés	-	(129 146)	-	(129,146)
Total des instruments dérivés	-	1 678 898	-	1 678 898

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Compensation d'instruments financiers (note 5)

		Montants compensés (\$)		Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers		Actifs (passifs) bruts compensés		Instruments financiers		Trésorerie donnée en garantie
au 30 juin 2025		Actifs (passifs) bruts		Montants nets		
Actifs dérivés	45 791	-		45 791		-
Passifs dérivés	(641 075)	-		(641 075)		-
						595 284
		Montants compensés (\$)		Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers		Actifs (passifs) bruts compensés		Instruments financiers		Trésorerie donnée en garantie
au 30 juin 2025		Actifs (passifs) bruts		Montants nets		
Actifs dérivés	1 808 044	-		1 808 044		-
Passifs dérivés	(129 146)	-		(129 146)		-
						1 678 898

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 12 242 \$ (au 31 décembre 2024, 12 205 \$) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation.

Pertes fiscales reportées (note 9)

La société n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel ("NGDN")

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)
Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025	2024
		\$	\$
Actifs			
Trésorerie détenue en garantie		2 070	6 937
Trésorerie - autre		23	71
Actifs dérivés	2	666	192
Total actifs		2 759	7 200
Passifs			
Charges à payer		4	12
Passifs dérivés	2	44	2 693
Total passifs		48	2 705
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	2 711	4 495
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	7,74	13,83

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (non audité)

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Revenus	2	
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente des placements et dérivés		(4 914)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		158
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés		3 130
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(285)
Total revenus		(1 911)
Charges	7	
Frais de gestion		19
Honoraires du comité d'examen indépendant		1
Honoraires d'audit		5
Autres charges d'exploitation		29
Charges assumées par le gestionnaire		(27)
Coûts de transactions		7
Total charges		34
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	(1 945)
Nombre d'actions moyen	2	342 956
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(5,67)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audité)
Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2025
		\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		4 495
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(1 945)
Opérations sur les actions rachetables	6	
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		161
Total opérations sur les actions rachetables		161
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(1 784)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		2 711
Transactions sur actions rachetables		
Actions rachetables en circulation au début de la période		325 000
Actions rachetables émises		25 000
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		350 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)
Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2025
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 945)
Ajustements au titre des éléments suivants:		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de dérivés		4 194
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur devises		(158)
Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés		(3 130)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		285
Charges à payer		(8)
Coûts de transactions		7
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(755)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables	2	161
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		161
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		158
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises		(285)
Gains nets (pertes nettes) sur la vente des placements et des instruments dérivés		(4 194)
Augmentation (diminution) nette de la période		(594)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		7 008
Trésorerie à la fin de la période		2 093
Le total de la trésorerie est composé de:		
Trésorerie détenue en garantie		2 070
Trésorerie - Autre		23
Trésorerie à la fin de la période		2 093

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)
Au 30 juin 2025
(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Juste valeur \$
Contrats à terme gré à gré (22,9 %)		
Contrat à terme - Position courte (24,5 %)		
Contrat à terme gré à gré sur gaz naturel	(5 812 356)	665 748
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme - Position longue (-1,6 %)		
Contrat à terme gré à gré sur gaz naturel	387 490	(44 383)
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (22,9 %)		621 365
Actif en collatéral (76,4 %)		2 070 158
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,7 %)		19 143
Actif net (100 %)		2 710 666

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel ("NGDN") (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (-2x) l'inverse du rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le gaz naturel, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole TSX	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel	NGDN	\$ CA	5 novembre 2024

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	%	\$	%
Dollar américain	2 714 800	100,2	4 506 819	100,3

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fonds auraient engendré une variation de 135 740 \$ (225 341 \$ au 31 décembre 2024).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous.

Période close le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%
31 décembre 2024	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200%

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Solactive Natural Gas Rolling Futures Index	(542 133)	(20,0)	(898 998)	(20,0)

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	200 % Rendement de l'indice de référence sur un an		Volatilité de l'indice de référence			
	%	%	%	%	%	%
			0,0	25,0	50,0	75,0
	(40,0)	80,0	177,8	130,3	31,2	(48,6)
	(20,0)	40,0	56,3	29,5	(26,2)	(71,1)
	0,0	0,0	0,0	(17,1)	(52,8)	(81,5)
	20,0	(40,0)	(30,6)	(42,4)	(67,2)	(87,2)
	40,0	(80,0)	(49,0)	(57,7)	(75,9)	(90,6)

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024 se sont établies comme suit :

	Indice	ETF
30 juin 2025	62.3%	125.0%
31 décembre 2024	79.9%	158.4%

Risque de Crédit (Note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin et au 31 décembre 2024, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie chaque date de clôture sont présentées tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2025	BNC	(5 424 866) \$	665 748 \$	AA	A-	A3	A-

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2024	BNC	(9 013 684) \$	192 364 \$	AA	A+	Aa2	A+

(1) BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	665 748	-	665 748
Passifs dérivés	-	(44 383)	-	(44 383)
Total des instruments dérivés	-	621 365	-	621 365

Au cours de la période terminée le 30 juin 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	192 364	-	192 364
Passifs dérivés	-	(2 693 091)	-	(2 693 091)
Total des instruments dérivés	-	(2 500 727)	-	(2 500 727)

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Compensation d'instruments financiers (note 5)

		Montants compensés (\$)		Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers						
au		Actifs (passifs) bruts		Trésorerie donnée en		
30 juin 2025		Actifs (passifs) bruts	compensés	Instruments financiers	garantie	
Actifs dérivés	665 748	-	665 748	(665 748)	-	621 365
Passifs dérivés	(44 383)	-	(44 383)	665 748	-	-
		Montants compensés (\$)		Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers						
au		Actifs (passifs) bruts		Trésorerie donnée en		
31 décembre 2024		Actifs (passifs) bruts	compensés	Instruments financiers	garantie	
Actifs dérivés	192 364	-	192 364	(192 364)	-	-
Passifs dérivés	(2 693 091)	-	(2 693 091)	192 364	2 500 727	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 4 134 \$ (au 31 décembre 2024, 11 827 \$) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation.

Pertes fiscales reportées (note 9)

La société n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

Notes afférentes aux états financiers

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES :

LongPoint Asset Management Inc. Corp. (la Société) est une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois du Canada. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions non cumulatives, rachetables et sans droit de vote (chacune, une Catégorie de Société), pouvant être émises en un nombre illimité de séries, chaque série pouvant être émise en un nombre illimité d'actions, et en une catégorie d'actions avec droit de vote désignée comme « Actions de Catégorie V ». Chaque Catégorie de Société est un fonds d'investissement distinct avec des objectifs d'investissement spécifiques et un portefeuille d'investissements distinct. Chaque FNB à effet de levier (les « FNB ») offert en vertu de ce Prospectus est une Catégorie de Société distincte qui se compose d'une seule série d'actions de fonds négociés en bourse (les « Actions ») de la Catégorie de Société applicable.

Les FNB sont également des fonds communs de placement alternatifs à capital variable en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Le gestionnaire peut offrir d'autres fonds négociés en bourse sous des prospectus distincts.

LongPoint Asset Management Inc. (le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le promoteur et le gestionnaire de portefeuille des FNB.

Société de fiducie Natcan est le dépositaire et l'agent d'évaluation.

Le siège social, qui est également le principal lieu d'affaires des FNB, est situé au 390 Bay Street, Suite 922, Toronto, Ontario, M5H 2Y2, Canada.

Les FNB sont cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») et les symboles, au 30 juin 2025, sont les suivants :

Nom des FNB	Symbole Boursier	Date de début des opérations
FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut	CLUP	5 novembre 2024
FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel	NGUP	5 novembre 2024
FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut	CLDN	5 novembre 2024
FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel	NGDN	5 novembre 2024

De plus amples informations sur les principales activités sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Notes propres au FNB » relative à chacun des FNB. L'état de la situation financière et les notes afférentes aux états financiers de chaque FNB sont présentés au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024.

L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, l'état des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers sont présentés pour la période terminée le 30 juin 2025.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée le 20 août 2025 par le conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

2.1 Base de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables IFRS, telles qu'émises par l'International Accounting Standards Board (IASB), et applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire.

2.2 Instruments financiers

2.2.1 Classement

Les FNB classent leurs instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Étant donné que les placements des FNB sont évalués à la juste valeur selon la stratégie d'investissement des FNB définie dans leur prospectus, ces placements ainsi que les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres prix ou indices financiers ou de marchandises; ils peuvent requérir un investissement nominal et ils sont réglés à une date future.

Dans l'état de la situation financière, les actifs et passifs à la juste valeur incluent les postes suivants : « Actifs dérivés » et « Passifs dérivés ».

Dans l'état du résultat global, les gains/pertes et revenus tirés de ces instruments financiers sont inclus dans les postes suivants : « Variation survenue dans la plus-value/ moins-value nette latente des placements et dérivés ».

2.2.1.2 Actifs financiers au coût amorti

Les FNB incluent la trésorerie et la trésorerie détenue en garantie dans les actifs financiers au coût amorti, lesquels se rapprochent de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédits attendues. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, le gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs au coût amorti.

2.2.1.3 Passifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les FNB ont inclus les charges à payer.

2.2.2 Comptabilisation et évaluation

2.2.2.1 Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts d'opération, comme les droits de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente des placements par les FNB, sont constatés à titre de « Coûts de transactions » à l'état du résultat global.

Les frais liés aux transactions des contrats à terme ne sont pas inclus dans les frais de gestion ou dans les autres charges d'exploitation des FNB. Les frais relatifs aux contrats à terme, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Frais » du prospectus des FNB, sont engagés de manière à réduire le prix du contrat à terme à payer par la contrepartie aux FNB. Aux fins de la présentation de l'information financière, ces frais sont présentés au poste « Coûts de transaction » dans les états du résultat global et sont inclus dans le ratio des frais de transaction dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à zéro coupon.

2.2.2.2 Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Distributions

La société n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes réguliers sur les actions.

Contrats à terme

Les FNB concluent des documents à terme avec une contrepartie bancaire qui offrent une exposition positive correspondant substantiellement à la performance quotidienne de leur objectif quotidien et/ou des documents à terme qui offrent une exposition négative correspondant substantiellement à la performance de leur objectif quotidien. Les FNB cherchent à atteindre leur objectif d'investissement par l'exposition nette de leurs documents à terme respectifs. Le montant payable par une contrepartie bancaire en vertu des documents à terme est basé sur une performance quotidienne allant jusqu'à deux fois (2X) ou inverse (opposée) (-2X) de l'objectif quotidien applicable.

Chaque contrat à terme avec une contrepartie dans lequel les FNB bénéficient d'une exposition qui correspond positivement à l'exposition à l'indice sous-jacent oblige les FNB à payer à la contrepartie un montant notionnel convenu. En retour, la contrepartie paie aux FNB la valeur de l'investissement notionnel, plus un montant basé sur toute augmentation ou diminution de l'indice sous-jacent. Chaque contrat à terme avec une contrepartie dans lequel les FNB bénéficient d'une exposition qui correspond négativement à l'exposition à l'indice sous-jacent oblige la contrepartie à payer aux FNB un montant notionnel convenu. En retour, les FNB paient à la contrepartie la valeur de l'investissement notionnel, plus un montant basé sur toute augmentation ou diminution de l'indice sous-jacent. Les FNB investissent également le produit net des souscriptions d'actions dans des comptes portant intérêt, pour gagner des intérêts à court terme du marché monétaire. Les modalités des contrats à terme obligent les FNB à nantir la quasi-totalité de leur compte portant intérêt respectif à la contrepartie pour garantir le paiement des obligations de paiement des FNB en vertu des contrats à terme. Les FNB ont la possibilité de remplacer les contreparties ou d'engager des contreparties supplémentaires à tout moment.

Étant donné que les contrats à terme, comme la plupart des contrats à terme, peuvent régler les obligations de chaque partie sur une base nette, l'exposition des FNB au risque de crédit de toute contrepartie est limitée à la valeur positive de marché des contrats à terme conclus avec cette contrepartie, le cas échéant, qui est calculée et accumulée quotidiennement.

Les contrats à terme sont présentés dans l'État de la Situation Financière sous « Actifs dérivés » et « Passifs dérivés » et dans l'État du Résultat Global sous « Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés ».

2.2.3 Évaluation

Selon la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2.2.3.1 Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers des FNB sont évalués à la juste valeur et majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

2.2.3.2 Évaluation subséquente

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée au poste « Variation survenue dans la plus-value/ moins-value nette latente des placements et dérivés » à l'état du résultat global. Se référer à la Note 5 – Informations sur les instruments financiers pour les méthodes d'évaluation utilisées.

L'obligation des FNB pour les actifs nets attribuables aux porteurs de titres rachetables est présentée à la valeur de rachat à la date de l'état de la situation financière.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

2.2.4 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits contractuels aux flux de trésorerie des investissements ont expiré ou que les FNB ont transféré d'une manière substantielle le risque ainsi que l'avantage financier de leur participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés quand une entente contractuelle spécifie que l'obligation face à ce passif est acquittée, annulée ou expirée.

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, est déterminé selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille, lesquels sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés en se basant sur la méthode du coût moyen et ils sont inclus dans « les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et de dérivés » à l'état du résultat global de la période à laquelle ils surviennent.

2.3 Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts, découverts bancaires, le cas échéant, trésorerie détenue en garantie qui consiste en des liquidités déposées en garantie de l'accord dérivé, sont incluses dans l'État de la Situation Financière.

2.4 Actions rachetables

Les actions rachetables en circulation des FNB peuvent être rachetées contre une somme en trésorerie inférieure au cours de clôture des actions à la TSX. Ce prix de rachat réduit fait en sorte que les flux de trésorerie liés aux rachats ne sont pas basés de façon significative sur la valeur liquidative. De plus, ces exigences vont à l'encontre des critères à respecter pour que les actions soient considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32. Par conséquent, les actions rachetables en circulation des FNB sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences de l'IAS 32 Instruments financiers : Présentation.

2.4.1 Évaluation d'actions

Aux fins de traitement des opérations des porteurs d'actions des FNB, conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, la valeur liquidative de chaque FNB équivaut à la valeur marchande totale de l'actif du FNB, moins son passif. Le calcul de la valeur liquidative des actions et de la valeur liquidative par action de chaque FNB est effectué à l'heure d'évaluation chaque jour ouvrable où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation et tout autre jour désigné par le gestionnaire. Les actions des FNB sont offertes de façon continue, et il n'y a aucune limite au nombre d'actions pouvant être émises.

Les porteurs d'actions peuvent acheter ou vendre les actions des FNB à une bourse ou sur un marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans la province ou le territoire de résidence du porteur d'actions. Les porteurs d'actions peuvent être tenus de payer les frais de courtage habituels associés à l'achat ou à la vente d'actions. Les porteurs d'actions n'ont aucuns frais à payer au gestionnaire ou aux FNB pour l'achat ou la vente des actions à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Les porteurs d'actions peuvent échanger un nombre minimum prescrit d'actions (et tout autre multiple de celui-ci) en contrepartie d'une somme en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, en contrepartie de titres et d'une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachat d'actions » au prospectus des FNB pour plus de renseignements.

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables désigne l'actif net calculé conformément aux Normes Comptables IFRS. L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre d'actions alors en circulation.

2.4.2 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

« L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action » présentée à l'état du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la période, divisée par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période.

2.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

Les achats et les rachats des FNB sont libellés en dollars canadiens. Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et de présentation des FNB.

La juste valeur des placements, des instruments financiers dérivés et des autres éléments d'actif et de passif en devises est convertie à la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des FNB aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au taux de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés à l'état du résultat global aux postes « Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur devises » sauf ceux découlant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisés en tant que composante des « Gains/pertes nets réalisés sur placements et dérivés » et des « Variation survenue dans la plus-value/moins-value nette latente des placements et dérivés » dans les états du résultat global.

2.6 Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les FNB se qualifient comme une société de placement à capital variable (se reporter à la Note 8 – Impôt sur le revenu), doivent distribuer la totalité de leur résultat net aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute année d'imposition aux porteurs d'actions de manière à ce que ces FNB n'aient aucun impôt à payer.

Les FNB sont assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de « Retenues d'impôts » dans l'état du résultat global.

2.7 Compensation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention ou l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles les FNB ont un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de transactions visées par une convention-cadre de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque les FNB n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net.

NOTE 3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire des FNB pose un certain nombre de jugements en appliquant les méthodes comptables des FNB.

3.1 Incertitudes relatives aux estimations

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont l'effet le plus significatif sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses sont fournies ci-dessous.

3.1.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix d'une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation dans le marché le plus avantageux auquel les FNB ont accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance.

Les investissements sont évalués à leur juste valeur à la clôture des affaires à chaque date de valorisation, telle que définie dans le prospectus des FNB ("Date de Valorisation") et basée sur des sources de prix externes dans la mesure du possible. Les investissements détenus qui sont négociés sur un marché actif par le biais de bourses publiques reconnues, de marchés de gré à gré ou par des courtiers en investissement reconnus, sont évalués à leur prix de vente de clôture. Cependant, ces prix peuvent être ajustés si une valeur plus précise peut être obtenue à partir de l'activité de négociation récente ou en incorporant d'autres informations pertinentes qui peuvent ne pas avoir été reflétées dans les prix obtenus à partir de sources externes. Les investissements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués à leur coût amorti, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur.

NOTE 4 : MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

À la date d'autorisation de ces états financiers, aucune nouvelle norme, modification ou interprétation des normes existantes publiée par l'IASB n'a d'incidence significative sur ces états financiers.

Toutefois, l'IASB a publié la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace la norme IAS 1 et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise. La norme IFRS 18 introduit des changements importants dans la présentation de l'état du résultat net, notamment l'obligation de présenter de nouveaux sous-totaux définis tels que le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant financement et impôts sur le résultat, ainsi que la divulgation obligatoire des mesures de performance définies par la direction. Le FNB évalue actuellement les répercussions potentielles de la norme IFRS 18 sur sa communication financière.

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 Risques financiers

Dans le cours normal des affaires, les activités d'investissement des FNB l'exposent à une variété de risques financiers. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets potentiellement néfastes de ces risques sur la performance des FNB en employant des conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, en surveillant quotidiennement les positions des FNB et les événements du marché. Un investissement dans les FNB peut être spéculatif et impliquer un degré élevé de risque et ne peut convenir qu'aux personnes capables d'assumer le risque de perdre leur investissement entier.

Des tableaux quantifiant les divers risques financiers sont présentés dans les notes propres aux FNB. Ces analyses de sensibilité peuvent différer des résultats réels et les différences pourraient être significatives.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec les FNB ne soit pas respecté par la contrepartie à un instrument financier. Le risque de crédit des FNB provient principalement des titres de créance et des instruments dérivés détenus, le cas échéant.

La juste valeur des actifs totaux représente le risque de crédit maximal à la fin de la période. La juste valeur d'un instrument financier reflète la solvabilité et la notation de crédit de l'émetteur.

La politique des FNB en matière de gestion du risque de crédit est d'investir dans des actifs financiers dont la notation de crédit est établie par des agences de notation reconnues. Le risque de crédit est réduit en choisissant des émetteurs d'actifs financiers réputés qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation de crédit rigoureuse.

Les transactions sur les titres du portefeuille sont réglées à la livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré comme faible car la livraison des titres est effectuée une fois que le courtier a reçu le paiement. La transaction échoue lorsqu'une des parties ne respecte pas ses engagements.

Les FNB sont exposés au risque de crédit de dépôt. Si le dépositaire des titres devient insolvable, les FNB pourraient rencontrer un retard dans l'accès à leurs actifs.

Le gestionnaire de portefeuille surveille la notation de crédit des contreparties. Toutes les contreparties doivent répondre aux exigences de notation de crédit du Règlement 81-102.

Un tableau montrant la répartition des titres selon leur notation de crédit est présenté dans les notes propres aux FNB dont l'exposition au risque de crédit est significative à la fin de la période.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que les FNB aient des difficultés à respecter leurs obligations ou engagements dans un délai raisonnable. Les détenteurs de titres des FNB peuvent racheter leurs titres à tout jour de valorisation.

Les FNB peuvent investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de participation non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Dans certaines circonstances, telles que la perturbation des marchés ordonnés pour les titres de participation et/ou autres instruments financiers dans lesquels les FNB investissent, les FNB peuvent ne pas être en mesure de se défaire rapidement de certaines positions ou à des prix représentant la juste valeur marchande de ces investissements. Certains instruments dérivés détenus par un FNB peuvent également être illiquides, ce qui peut empêcher les FNB de limiter leurs pertes, de réaliser des gains ou d'atteindre une corrélation élevée (ou inverse, selon les FNB) avec leur objectif quotidien.

Le risque de liquidité est le risque que les FNB rencontrent des difficultés à respecter les obligations associées à leurs passifs financiers. Les FNB peuvent, à certains moments, avoir une activité d'achat et de rachat très importante. Cependant, la performance des FNB est principalement affectée par la performance de ses contrats dérivés, qui sont rééquilibrés quotidiennement et sont liés à la performance de l'indice sous-jacent. La performance et la liquidité des FNB ne sont pas affectées par la taille des actifs des FNB, les achats ou les rachats, car ces transactions sont prises en compte lors du rééquilibrage quotidien des contrats dérivés.

5.4 Risque de marché

Les investissements des FNB sont soumis au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les prix du marché. Le risque de marché peut être décomposé en trois composantes de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Les FNB ne cherchent pas à atteindre leur objectif d'investissement sur une période autre que quotidienne, car les FNB sont rééquilibrés quotidiennement pour garantir que le risque d'un investisseur est limité à la valeur actuelle de son investissement.

Les rendements des FNB sur des périodes supérieures à un jour différeront probablement en montant et possiblement en direction de la performance de l'indice sous-jacent pour la même période. Cet effet devient plus prononcé à mesure que la volatilité de l'Indice Sous-Jacent augmente.

5.4.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans des devises autres que la monnaie de présentation des FNB fluctuent en raison des variations des taux de change et affectent négativement les revenus, les flux de trésorerie ou les justes valeurs des avoirs en investissements des FNB.

Un tableau quantifiant le risque de change est présenté, le cas échéant, dans les notes propres aux FNB ayant une exposition significative aux devises étrangères à la fin de la période.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Les FNB peuvent être exposés au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de leurs instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmentera si les taux d'intérêt baissent, et inversement, diminuera généralement si les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux de marché à court terme ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, car ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de nature à court terme.

Un tableau quantifiant le risque de taux d'intérêt est présenté, le cas échéant, dans les notes propres aux FNB.

5.4.3 Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison de changements dans les prix du marché causés par des facteurs spécifiques à un titre, à son émetteur ou à tout autre facteur affectant un marché ou un segment de marché (autres que ceux découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Un tableau quantifiant le risque de prix est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB ayant une exposition significative à ce risque à la fin de la période.

5.5 Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à la même catégorie d'investissement, notamment en fonction d'une région, d'un type d'actif, d'une industrie ou d'un segment de marché. Les instruments financiers de la même catégorie ont des caractéristiques similaires et sont affectés de manière similaire par les changements des conditions économiques ou autres. Les FNB ont des objectifs quotidiens qui sont concentrés car ils se rapportent chacun à une seule matière première. La concentration sur un nombre réduit de titres sous-jacents et/ou de matières premières peut entraîner un degré plus élevé de volatilité dans un objectif quotidien et, par conséquent, la valeur liquidative des FNB dans des conditions de marché spécifiques et au fil du temps. Les niveaux historiques des indices comparables ne doivent pas être considérés comme une indication de la performance future d'un objectif quotidien. Il est impossible de prédire si un objectif quotidien augmentera ou diminuera. La performance réelle d'un objectif quotidien, ainsi que la valeur des FNB applicables, peuvent avoir peu de rapport avec les niveaux historiques des indices comparables.

Un tableau quantifiant le risque de concentration est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB en fonction du type de concentration que le gestionnaire a déterminé comme étant pertinent.

5.6 Évaluation de la juste valeur

Les FNB évaluent la juste valeur selon la hiérarchie suivante qui reflète les données utilisées pour réaliser les évaluations. Aux fins de la présentation de l'information des instruments financiers, ces derniers doivent être classifiés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs et est présentée ci-après:

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels les FNB peuvent avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Cette catégorie comprend les instruments évalués à partir de : cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; cours d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui sont considérés comme moins actifs; ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir de données de marché.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les entrées non observables ayant un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués selon les cours pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importantes sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments. Cette catégorie comprend aussi les titres illiquides (sont considérés comme tel lorsqu'aucune transaction n'a été enregistrée sur ces titres depuis plus de 10 jours), les titres en faillite, les titres délistés ou suspendus depuis plus d'un an et les placements privés.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'à la date de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique des FNB est d'établir qu'à la date de l'événement ou du changement de circonstances, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

Un tableau contenant la répartition des titres selon leur niveau à la fin de la période ainsi qu'une analyse de sensibilité de chacun des FNB ayant des instruments financiers classés au niveau 3, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres à chaque FNB.

5.6.1 Titres Niveau 2

Les investissements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués en utilisant des données de marché observables dans la mesure du possible, sur cette base et de la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont enregistrés dans les états de la situation financière selon le gain ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient clôturés à la date de valorisation. Les dépôts de marge, le cas échéant, sont inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements en tant que dépôts de marge.

NOTE 6 : ACTIONS RACHETABLES

Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions rachetables et cessibles.

6.1 Rachat de tout nombre d'actions contre une somme en espèces

Un jour de bourse, les actionnaires peuvent racheter : (i) des actions d'un FNB contre des espèces à un prix de rachat par action égal à 95 % du prix de clôture des actions de cet FNB sur la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximum par action égal à la valeur liquidative par action le jour effectif du rachat ; ou (ii) un NPA (« nombre prescrit d'actions ») ou un multiple entier de NPA en échange d'espèces égales à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de les FNB après réception de la demande de rachat, à condition que cette demande de rachat puisse être soumise à des frais de rachat à la seule discrétion du gestionnaire. Étant donné que les actionnaires pourront généralement vendre (plutôt que de se faire racheter) des actions d'un FNB au prix du marché applicable sur la TSX par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit, sous réserve uniquement des commissions de courtage habituelles, sauf s'ils rachètent un NPA, les actionnaires sont invités à consulter leurs courtiers, négociants ou conseillers en placement avant de racheter les actions contre des espèces. Pour qu'un rachat soit effectif un jour de bourse lorsque la principale bourse ou le marché des titres ou instruments financiers auxquels un FNB est exposé ne ferme pas plus tôt, une demande de rachat sous la forme prescrite par le Gestionnaire de temps à autre doit être remise à cet FNB à son siège social avant l'heure limite de l'échange/rachat ou à tout autre moment déterminé par le Gestionnaire de temps à autre, ce jour-là. Si une demande de rachat n'est pas reçue et acceptée avant l'heure limite de l'échange/rachat un jour de bourse, l'ordre de rachat ne sera effectif que le jour de bourse suivant, sauf annulation. Le paiement du prix de rachat sera généralement effectué le premier jour de valorisation après le jour effectif du rachat. Les formulaires de demande de rachat peuvent être obtenus auprès de tout courtier ou négociant inscrit. Les jours où la principale bourse ou le marché des titres ou instruments financiers auxquels un FNB est exposé ferme plus tôt, l'heure limite de demande de rachat plus tôt pour cet FNB sera mise à la disposition du courtier désigné et des négociants. Les actionnaires qui ont soumis une demande de rachat avant une date de clôture des registres pour toute distribution ne seront pas éligibles pour recevoir cette distribution.

6.2 Échange d'un nombre prescrit d'actions

Un jour de bourse, les actionnaires peuvent échanger un nombre minimum d'actions prescrit (et tout multiple supplémentaire de celui-ci) contre des paniers de titres et des espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, des espèces. Pour effectuer un échange d'actions, un actionnaire doit soumettre une demande d'échange sous la forme prescrite par le gestionnaire de temps à autre aux FNB concernés à leur siège social ou selon les instructions du gestionnaire avant l'heure limite applicable un jour de bourse. Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative globale par unité du nombre prescrit d'actions le jour effectif de la demande d'échange, payable en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, par la livraison d'un panier de titres (constitué avant la réception de la demande d'échange) et d'espèces. Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative globale par unité du nombre prescrit d'actions le jour effectif de la demande d'échange, payable par la livraison de paniers de titres (constitués avant la réception de la demande d'échange) et d'espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, en espèces. Lors d'un échange, le gestionnaire peut, à sa discrétion, exiger que l'actionnaire paie ou rembourse les FNB concernés pour les frais de transaction engagés ou prévus par les FNB en lien avec la vente par ces FNB de titres afin d'obtenir les espèces nécessaires pour financer le prix d'échange. Lors d'un échange, les actions concernées seront rachetées.

Si une demande d'échange n'est pas reçue avant l'heure limite applicable un jour de bourse, sous réserve de la discrétion du gestionnaire, la demande d'échange sera réputée reçue uniquement le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, en paniers de titres et en espèces, selon le cas, sera effectué au plus tard le deuxième jour ouvrable (ou une période plus courte pouvant être déterminée par nous en réponse aux modifications de la législation applicable ou aux changements généraux des procédures de règlement sur les marchés applicables) après le jour effectif de la demande d'échange.

Le gestionnaire mettra à la disposition du courtier désigné et des négociants des informations sur le nombre prescrit d'actions et tout panier de titres pour les FNB pour chaque jour de bourse. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le nombre prescrit d'actions de temps à autre.

Un actionnaire qui échange ou rachète des actions pendant la période allant d'un jour de bourse avant une date de clôture des registres pour toute distribution jusqu'à cette date de clôture des registres aura droit de recevoir la distribution applicable pour ces actions.

Si les titres détenus dans le portefeuille des FNB sont suspendus de la négociation à tout moment par ordre d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre régulateur pertinent ou d'une bourse, la livraison de ces titres à un actionnaire lors d'un échange peut être reportée jusqu'à ce que le transfert des titres soit autorisé par la loi.

6.3 Nature des montants liés à l'échange ou au rachat

Le prix d'échange ou de rachat versé à un porteur d'actions peut comprendre des gains en capital réalisés par les FNB. La tranche restante du prix d'échange ou de rachat constituera le produit de disposition.

6.4 Actions

Le nombre d'actions en circulation ainsi que le nombre d'actions émises, réinvesties et rachetées pour la période terminée le 30 juin 2025 sont présentés à « l'État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables » de chacun des FNB.

NOTE 7 : OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations considérées comme des opérations avec des parties liées pour les FNB sont présentées dans les notes propres à chacun des FNB pour lesquelles la situation s'applique.

7.1 Gestionnaire

LongPoint Asset Management Inc. est le promoteur des FNB. En conséquence, il a droit de recevoir, en échange des services qu'il fournit aux FNB, des frais de gestion payés par les FNB (voir « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom des FNB, effectuer des transactions ou signer des accords impliquant certaines personnes ou entreprises qui lui sont liées, dans la mesure où ces transactions ou accords sont, à son avis, dans l'intérêt des FNB. La description des transactions ou accords entre les FNB et une partie liée est fournie dans cette section.

7.2 Courtier désigné

Le gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale Inc. (« FBN »). FBN est le courtier désigné pour les FNB.

7.3 Frais de gestion

Les FNB paieront au gestionnaire des frais de gestion de 1,25 % basés sur la valeur liquidative quotidienne moyenne des FNB. Les frais de gestion, plus les taxes applicables, seront accumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payables au gestionnaire en contrepartie des services que le gestionnaire fournit aux FNB en tant que gestionnaire, tels que la gestion des activités quotidiennes et des affaires des FNB.

7.4 Charges d'exploitation

À moins d'une renonciation ou d'un remboursement par le Gestionnaire, les FNB paient toutes leurs charges d'exploitation, y compris, mais sans s'y limiter : les frais de gestion ; les honoraires d'audit ; les frais de garde ; les coûts de valorisation, de comptabilité et de tenue de registres ; les frais juridiques ; les frais de préparation et de dépôt du prospectus autorisés ; les coûts associés à la livraison de documents aux actionnaires ; les coûts associés aux réunions des actionnaires ; les frais d'inscription et annuels de la bourse ; les frais de licence d'indice, le cas échéant ; les frais de CDS ; les frais bancaires et les charges d'intérêt ; les dépenses extraordinaires ; les rapports et les coûts de service aux actionnaires ; les frais de l'agent de transfert et du registraire ; les coûts du comité d'examen indépendant ; les coûts de fonctionnement de la Société ; les impôts sur le revenu ; les taxes de vente ; les frais et commissions de courtage ; les retenues d'impôts et les frais payables aux prestataires de services en lien avec la conformité réglementaire et les questions fiscales dans les juridictions étrangères ; les frais de procuration ; et les coûts de conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire introduite après la création des FNB.

NOTE 8 : IMPÔT SUR LE REVENU

La Société a l'intention, à tout moment pertinent, de continuer d'être admissible à titre de « société de placement à capital variable » au sens de La Loi de l'impôt.

Chaque FNB constituera une catégorie d'actions distincte de la Société. Bien que la Société puisse émettre des actions en un nombre infini de catégories et en un nombre infini de séries, elle devra (à l'instar de toute autre société de placement à capital variable possédant une structure à plusieurs catégories) calculer son revenu et ses gains en capital nets aux fins de l'impôt en tant qu'entité unique. La totalité des revenus, des dépenses déductibles, des pertes autres qu'en capital, des gains en capital et des pertes en capital de la Société se rapportant à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments pertinents à l'égard de sa position fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses actifs) seront pris en compte au moment d'établir le revenu (et le revenu imposable) ou la perte de la Société et les impôts applicables payables par celle-ci dans son ensemble.

Comme la Société est tenue de calculer son revenu à titre d'entité unique et qu'elle ne peut imputer la totalité de son revenu à ses actionnaires, le résultat global pour un porteur du FNB donné différera de celui qui serait obtenu si le porteur avait investi dans une fiducie de fonds commun de placement ou une société de placement à capital variable possédant une catégorie unique qui a effectué les mêmes placements que le FNB.

La Société pourrait adopter une politique afin d'établir comment elle répartira le revenu, les gains en capital et les autres montant en capital efficacement sur le plan fiscal entre les catégories de sociétés d'une façon qu'elle juge équitable, cohérente et raisonnable pour tous les actionnaires, dans le but général que les répartitions entre les différentes catégories de sociétés suivent le rendement du portefeuille correspondant, sous réserve du paragraphe précédent. Le montant des dividendes, le cas échéant, versés aux actionnaires sera fondé sur cette politique relative à la répartition fiscale.



LONGPOINT
les FNB